

Certaines situations anatomiques ne sont pas favorables à la pose d'implants dentaires : manque d'os en hauteur, à cause de l'augmentation du volume du sinus maxillaire. Sans correction préalable, les implants sont contre-indiqués. Le but du comblement sous sinusien est de redonner un volume osseux permettant de placer des implants dans le cadre du projet prothétique préalablement défini.

L'intervention consiste à rehausser le plancher du sinus en soulevant la muqueuse sinusienne et en comblant la cavité. Il est possible d'utiliser, soit de l'os autogène (du patient), soit de l'os d'origine humaine ou animale (traité selon les normes en vigueur), soit des matériaux synthétiques.

L'intervention peut s'effectuer sous anesthésie locale ou sous anesthésie générale, en fonction du caractère invasif de l'acte (taille du sinus, chirurgie des 2 sinus, prélèvement osseux sur le patient) et/ou du statut médical du patient (pathologie médicale, coopération, état psychologique...).

Lors de l'intervention, il peut survenir une perforation de la membrane sinusienne. Si cette perforation est large, le comblement ne pourra être effectué. Il faudra attendre 3 mois de cicatrisation pour pouvoir envisager une réintervention.

Les suites opératoires normales sont :

- l'œdème (gonflement des joues et de la paupière inférieure) pouvant persister pendant 4 à 5 jours,
- l'hématome au niveau la joue et/ou de la paupière inférieure pouvant persister 2 semaines,
- la douleur post-opératoire, qui est largement diminué par la prise d'antalgiques (prescrits par votre chirurgien) à heures fixes les deux premiers jours suivant l'intervention.
- éventuellement la limitation de l'ouverture de la bouche, ainsi qu'un petit saignement de quelques heures.

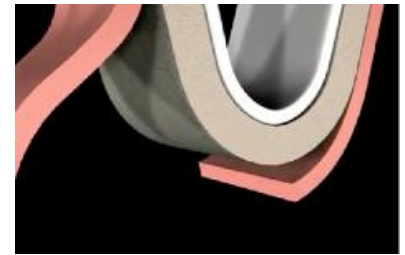
Tout acte chirurgical, même bien mené, comporte des risques de complications immédiates ou tardives, qui doivent cependant être relativisés au regard des bénéfices attendus :

- Cellulite : inflammation ou infection des tissus mous de la face ou de la bouche
- Sinusite maxillaire
- Exposition du greffon, nécrose, perte du matériau de comblement

En cas de complications, il est conseillé de prendre contact avec votre chirurgien.

Les greffes osseuses et les comblements sinusiens sont des actes qui ne sont pas inscrits à la nomenclature de la sécurité sociale.

Dans le cadre de la consultation, il vous a été exposé, pour votre cas précis, les risques et les effets secondaires de cet acte.



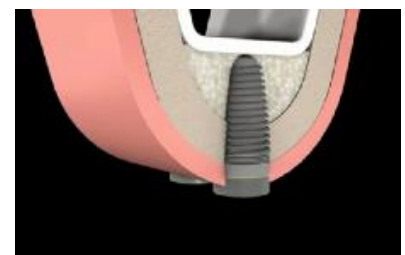
Accès au sinus maxillaire



Décollement de la membrane sinusienne



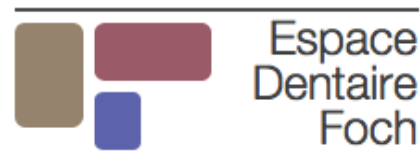
Comblement sous-sinuisien



Mise en place de l'implant immédiatement ou après 6 mois de cicatrisation

Dr Marc BARANES

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Assistant Hospitalo-Universitaire
Diplôme d'Etudes Supérieures en
Chirurgie Buccale



CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE

Comblement sous sinusien

Spécialiste qualifié en Chirurgie Orale
N° 94417788

Je soussigné(e) Mr/Mme/Mlle _____ ,
certifie avoir été informé(e) clairement par le Dr Marc BARANES des possibilités de
réhabilitations buccales qui me sont proposées, et avoir reçu une fiche d'information concernant la
technique de comblement sous sinusien.

Je sais :

1. que la réalisation d'un comblement sous sinusien est indispensable dans ma situation pour pouvoir envisager la mise en place d'implants
2. que les traitements classiques par prothèse fixée (bridge) ou par prothèse adjointe (amovible) sont possibles dans mon cas.
3. quels sont les risques éventuels ainsi que les suites opératoires classiques et ceux qui résultent d'un échec.

Pour la réalisation de cette intervention, le Dr BARANES utilise :

- un matériau de substitution osseuse d'origine bovine (Bio-Oss, Geistlich®), qui va se résorber lentement et laisser place à la formation d'un nouvel os ,
- une membrane de collagène d'origine porcine (Bio-Gide, Geistlich®) pour protéger le comblement.

En outre,

4. j'ai eu la possibilité de poser toutes les questions relatives à mon intervention et je suis satisfait(e) des réponses apportées. Je possède une connaissance générale sur la nature de l'intervention et de l'objectif à atteindre.
5. je sais que la mise en place d'implants pourra se faire le jour de l'intervention de comblement ou après six mois de cicatrisation

Ainsi donc,

6. je fais la démarche implantaire de façon volontaire et réfléchie sachant que le risque médical existe.
7. je sais que le traitement chirurgical par comblement sous sinusien n'est pas inscrit à la nomenclature de la Sécurité Sociale et qu'en conséquence, aucune prise en charge n'est possible par les Caisses d'Assurance Maladie.
8. Je reconnais avoir reçu une information loyale, complète et compréhensible.

Fais à : Le / /

:Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)